

Point sur le devenir du local et l'évolution de la participation financière des adhérents – Novembre 2025 Décisions applicables en 2026

I - Rappel des sujets abordés et des questions posées aux administrateurs :

Juin 25 : En tant qu'artiste adhérent à Mouv'art : Quelles sont vos attentes en fréquence d'exposition ? Quel montant maximum d'adhésion ? Quel montant maximum de participation pour les expositions (collectives thématiques / individuelle / plurielle) ?

Juillet 25 : Le local actuel de Mouv'art fait 41m² et propose 17,50 ml d'accrochage et il dispose d'une pièce, d'une kitchenette, de toilettes et d'une cave.

Quels sont ses inconvénients ? Ses avantages ?

Pour vous que devrait proposer le local nécessaire : en m², ml et autres.....

Pour vous que devrait proposer le local idéal: en m², ml et autres.....

Septembre 25 : Concernant la question de l'Investissement dans un local :

-Création d'une Société Civile Immobilière (S.C.I) Rappel du fonctionnement. Quels apports financiers individuels sont envisageables ?

-Vers un emprunt bancaire de Mouv'art ? Quel mensualités sont envisageables ?

Concernant le fonctionnement de l'association :

-Vers des demandes de subventions ? Lesquelles, sur quels axes ?

- Quel objectif d'autofinancement pour Mouv'art demain ?

Octobre 25 : Concernant l'hypothèse d' un changement de local (des exemples...) :

- Volonté d'augmenter les recettes ?

- Quel objectif d'autofinancement pour Mouv'art demain ?

- Vers des demandes de subventions ? Lesquelles, sur quels axes

Novembre 25 : Vers un statut différent entre les adhérents ? En lien avec les questions de l'origine géographique des adhérents, de la participation ou non au fonctionnement de l'association, de l'intérêt d'exposer au local,, réfléchir collectivement à cette problématique.

II - Les enseignements du travail d'enquête réalisé entre Juin et décembre 2025 et les propositions de la commission et du groupe de travail

1- Création d'une Société Civile Immobilière ?

Faute de personnes prêtent à s'engager financièrement cette solution est abandonnée.

2- Comment faire face à une augmentation des charges locatives ?

Il existe un consensus pour augmenter les recettes de 30 % (soit environ 3000 €).

3- Vers un pourcentage sur les ventes d'œuvres ?

Cette idée est abandonnée au profit d'une augmentation de la participation aux expositions.

4- Quelle capacité de remboursement ou de charges locatives mensuelles ?

Consensus autour de la somme de 1,000 € par mois.

5- Vers un statut différent entre les administrateurs ?

L'engagement de nouveaux adhérents (notamment au C.A) montre que lorsque la participation au fonctionnement est clairement demandée, il y a des résultats certains....

Néanmoins, Il est difficile de décréter l'engagement des adhérents.

Il est difficile « moralement » et « éthiquement » d'introduire des différences au sein des adhérents. Il faut accepter que des gens « profitent » du travail et de l'engagement des autres.

L'implantation géographique des adhérents ne semble plus pertinente et ne correspond plus à notre réalité. Il serait plus intéressant de confier à la Commission d'admission (définir des critères et des points de lecture) le soin de mesurer et discuter avec les postulants leur capacité et leur envie à s'engager dans le fonctionnement de Mouv'art.

6- Quel local rechercher si déménagement (achat – location) ?

Entre 60 et 100 m² avec le souhait d'avoir des toilettes, une cuisine, une salle d'exposition et une autre pièce. Connexion internet et possibilité de stationner. Attention au chauffage.

7- Quels types d'exposition privilégier au local ?

Vers plus d'individuelles : 2 personnes

Vers plus de plurielles : 6 personnes

Vers plus de collectives : 3 personnes

Garder de la souplesse : 2 personnes

Il est proposé, sachant que le planning 2026 est bouclé, de réfléchir avant fin mai 2026, à l'opportunité de réserver des créneaux spécifiques aux expositions plurielles.

Pour mémoire, 3 types d'expositions sont possibles à Mouv'ART

a) **EXPOSITION INDIVIDUELLE** : un artiste expose seul

b) **EXPOSITION PLURIELLE** : plusieurs artistes (minimum 2) décident d'exposer ensemble, sur une thématique ou sans thématique. **Il n'y a pas d'appel à candidature.**

c) **EXPOSITION COLLECTIVE** : Mouv'ART décide d'un thème, d'une date et d'une thématique. Les commissaires sont chargés de l'organisation de l'exposition (Fiche technique, inscriptions). **Il y a obligatoirement un appel à candidature**

8- Quelles sont les attentes des artistes adhérents à Mouv'art ?

- Sur 100 adhérents par an en moyenne, environ 60 exposent en collectif et/ou en individuel et/ou en pluriel. Qui sont les 40 adhérents qui n'exposent pas et pourquoi adhèrent-ils ?

- Sur les 60 artistes qui exposent, une quinzaine (1 sur 6) participent régulièrement aux expositions collectives et une quinzaine (1 sur 6) exposent individuellement ou en pluriel. Ces chiffres croisent les attentes d'exposition exprimées par 21 administrateurs : 9 ne souhaitent pas exposer individuellement / 3 n'ont pas répondu / 2 souhaitent exposer tous les 2 ans/ 5 tous les 3 ans et 2 tous les 4 ans.

- Sur les 21 administrateurs, 2 souhaitent exposer 1 fois par an en collectif thématique, 15 souhaitent exposer plusieurs fois par an, 2 n'ont pas répondu, 2 souhaitent exposer tous les 2 ans.

- Sur les 21 administrateurs, 4 ne souhaitent pas exposer en pluriel, 4 n'ont pas répondu, 13 souhaitent exposer tous les 2 ans.

Il est proposé qu'en 2026, un travail soit réalisé sur les points suivants :

- Dresser la liste des adhérents professionnels d'hier et d'aujourd'hui.
- Qu'est-ce qui pourrait motiver un artiste professionnel à adhérer à Mouv'ART ?
- Qu'est-ce qui pourrait amener les artistes qui n'exposent pas à exposer ?

9- Quel montant souhaitable pour l'adhésion ?:

Positionnement des administrateurs : Montant de 50 € (12 personnes) 60 € (3 personnes) 70 € (3 personnes) 90 € (1 personne) 2 sans réponses et 1 indifférent.

Base de calcul 100 adhérents / an

Il est proposé (prenant en compte le consensus autour d'une augmentation) d'augmenter la cotisation de 10 €, passant ainsi de 40€ à 50 € par an.

Cette évolution engendre un gain supplémentaire de 1000 € par an.

10- Quels montants pour la participation aux trois types d'expositions ?

Le principe retenu est que la participation financière demandée à chaque participant pour une expo collective soit moindre que pour une exposition plurielle qui elle-même est moins élevée que celle d'une exposition individuelle.

a) Participation financière pour les expositions collectives

Pour mémoire, aujourd'hui la participation s'élève à 10 € par personne par semaine soient 30 € par exposition.

Positionnement des administrateurs : Montant de 20 € par semaine (8 personnes) 30 € (3 personnes) 40 € (2 personnes) 50 € (1 personne) 75 € (2 personnes) 5 n'ont pas répondu .

Base de calcul 4 expositions / an avec 15 participants.

Si la volonté de Mouv'ART est de favoriser la convivialité et l'expérimentation artistique, le maintien d'une participation financière de 10 € par personne, pour une semaine, soient 30€ par personne pour une exposition n'est pas choquant.

Il est proposé une participation financière de 20 € par personne pour une semaine, soient 60 € par personne pour une exposition. Avec une possibilité entre les deux.

Si la participation est de 20€, cette évolution engendre un gain supplémentaire de 1800 € par an.

b) Participation financière pour les expositions plurielles

Pour mémoire, aujourd'hui il n'y a pas de règle précise. L'usage fait que la participation se calcule sur la base des expositions individuelles divisée par le nombre d'exposants. Soient par exposition, 80€ divisés par le nombre d'exposant personne.

Positionnement des administrateurs : Montant de 20 € par semaine (2 personnes) 30 € (3 personnes) 40 € (3 personnes) 50 € (6 personnes) 70 € (1 personne) 75 € (2 personnes) 4 n'ont pas répondu ..

Base de calcul 4 expositions / an avec 3 participants

Le CA privilégie une participation financière de 50 € par personne, pour une semaine, soient 100 € par personne pour une exposition.

Sur ce point, la commission est partagée. Il est proposé une participation financière de 30€ ou 40 € ou 50 € par personne pour une semaine, soient 60 € ou 80 € ou 100 € par personne pour une exposition.

Si la participation est de 50 €, cette évolution engendre un gain supplémentaire de 880 € par an.

c) Participation financière pour les expositions individuelles

Pour mémoire, aujourd'hui la participation s'élève à 40 € par personne par semaine soient 80 € par exposition.

Positionnement des administrateurs : Montant de 40 € par semaine (1 personne) 50 € (9 personnes) 60 € (1 personne) 70 € (2 personnes) 75 € (2 personnes) 80 € (1 personne) 100 € (2 personnes) 3 n'ont pas répondu.

Base de calcul 10 expositions / an

Le CA privilégie une participation financière de 50 € par personne, pour une semaine, soient 100 € par personne pour une exposition.

Sur ce point, la commission est partagée. Il est proposé une participation financière de 60 € ou 70 € par personne pour une semaine, soient 120 € ou 140 € par personne pour une exposition.

Si la participation est de 60 €, cette évolution engendre un gain supplémentaire de 400 € par an.

AU TOTAL : ces évolutions proposées, sous réserve de validation, permettent une augmentation des recettes de 4080€ correspondant largement à l'objectif recherché.